



CARTE D'IDENTITÉ

Composition

Créé en 1991, l'IUFM de l'académie de Paris compte parmi les trois instituts universitaires de formation des maîtres de la région Ile-de-France, avec ceux des académies de Créteil et de Versailles.

L'académie de Paris présente la particularité d'être de dimension très restreinte puisqu'elle ne recouvre qu'un seul département qui coïncide lui-même avec une unique commune : Paris. L'IUFM compte, de ce fait, un nombre réduit de sites : celui des Batignolles (dans le 17ème arrondissement) et celui de Molitor (dans le 16ème arrondissement), tous deux installés dans les locaux d'anciennes écoles normales d'instituteurs.

L'IUFM s'inscrit dans un riche tissu universitaire largement impliqué, par tradition, dans la préparation des concours du second degré : il est, en effet, rattaché aux huit universités parisiennes *intra muros* (Paris I, II, III, IV, V, VI, VII et IX). Toutefois, compte tenu des disciplines concernées, seules six d'entre elles (Paris I, III, IV, V, VI et VII) ont effectivement signé des conventions avec l'IUFM et participent à des formations de cet établissement.

L'IUFM en chiffres

En 1996-1997, année de référence pour les données chiffrées de l'évaluation, l'IUFM comptait 6 729 élèves et professeurs stagiaires (5 899 élèves et 830 professeurs stagiaires) dont une très grande majorité en formation second degré (5 899 PLC et 830 PE).

La carte des formations se caractérise par l'absence quasi totale des filières techniques et professionnelles et la prédominance de l'enseignement général, avec une place très importante accordée aux langues vivantes. L'établissement propose à ce jour 28 filières :

- CAPE (certificat d'aptitude au professorat des écoles) ;
- CAAPSAIS (certificat d'aptitude adaptation et intégration scolaires) ;
- 19 CAPES (certificat d'aptitude au professorat d'enseignement secondaire) ;
- 3 CAPET (certificat d'aptitude au professorat de l'enseignement technique) ;
- 1 CAPLP2 (certificat d'aptitude au professorat de lycée professionnel 2ème grade) ;
- CAPEPS (certificat d'aptitude professionnel à l'enseignement de l'éducation physique et sportive) ;
- CPE (conseillers principaux d'éducation) ;
- Psychologues scolaires.

La structuration pédagogique

La mise en oeuvre de la formation relève très largement des *collèges disciplinaires*, instances de concertation réunissant tous les représentants des disciplines, quel que soit leur statut. Ces collèges sont le lieu légitime d'élaboration des contenus et de l'organisation de la formation. Ils assurent des tâches de gestion, d'organisation pédagogique et de validation de la formation de seconde année.

Récemment ont été créées des *commissions CAPES*, restreintes aux formateurs des préparations aux concours. Destinées à améliorer la participation à la formation des enseignants-chercheurs de l'université, elles associent les responsables du CAPES des UFR correspondantes, les enseignants de l'université intervenant dans la préparation de l'épreuve orale sur dossier et les formateurs concernés de l'IUFM.

Existe également un *collège pour le premier degré*, dont les tâches sont comparables à celles des autres collèges, excepté pour la gestion qui est assurée par les directeurs adjoints chargés du premier degré. Enfin, un *collège spécifique à l'AIS* a été créé. Il est de taille restreinte et constitue l'équipe opérationnelle pour la mise en oeuvre de la formation AIS.

L'évaluation par le Comité a permis de mettre en lumière un établissement ayant bénéficié d'une politique volontariste pour exister et être reconnu. La direction de l'IUFM de Paris a su mettre en place une

organisation intéressante et des structures originales, sans que soit dénaturé le projet initial.

peuvent déboucher sur des résultats susceptibles de se transformer en groupes de recherche.

UNE DIMENSION UNIVERSITAIRE TRÈS AFFIRMÉE

Une direction majoritairement universitaire

L'évolution de l'équipe de direction s'est faite progressivement, dans le sens d'une dimension universitaire plus marquée. Même si les anciens responsables des structures antérieures ont été intégrés, l'équipe a été complétée par des universitaires. Depuis la rentrée 1998, elle comprend 5 professeurs d'université, 2 maîtres de conférences, 2 IPR-IA et 1 IEN. Dans cette académie où dominent les effectifs étudiants de première année et où les universités sont nombreuses et puissantes, l'équipe de direction comprend majoritairement des enseignants-chercheurs.

Un recrutement en faveur des enseignants-chercheurs

L'équipe de direction affiche une volonté manifeste de rééquilibrer les catégories d'enseignants en faveur des universitaires. Le détail des créations de postes témoigne de cet objectif : les professeurs d'université sont passés de 7 à 10, les maîtres de conférences de 13 à 20. L'occupation des emplois universitaires est presque totale puisque l'on ne note qu'une vacance de poste de maître de conférences contre 11 dans les autres emplois. L'objectif visé par la direction de l'IUFM de parvenir à 30% d'enseignants-chercheurs est en voie d'être atteint.

Une recherche reconnue

Dans le cadre des recrutements de personnels enseignants, les activités de recherche sont jugées indispensables. Ainsi l'IUFM dispose, en plus des 30 enseignants-chercheurs, de professeurs ayant une activité de recherche. L'établissement juge indispensable de réaliser des travaux reconnus par l'université. Il a obtenu un plan pluri-formations qui lui permet d'engager une recherche spécifique, complémentaire des travaux qui peuvent se faire par ailleurs à l'université. Cette démarche présente l'intérêt d'une reconnaissance universitaire tout en ménageant l'autonomie de l'IUFM. L'institut a également mis en place des groupes de réflexion dont les travaux

DES INITIATIVES ORIGINALES

La composition du CSP

En matière institutionnelle, l'initiative la plus originale concerne le Conseil scientifique et pédagogique dont la composition a fondamentalement changé, à l'initiative du CA qui s'estimait mal assisté par cette instance. La nouvelle composition du CSP est majoritairement centrée sur des personnels en poste à l'IUFM, choisis pour leurs compétences. Ce choix, motivé par un souci d'efficacité, s'est fait au détriment de la représentation des différents partenaires de l'IUFM. Néanmoins, inspecteurs de terrain, formateurs associés, chefs d'établissement, ainsi que toute personne souhaitant participer à la réflexion sur la formation et la recherche, peuvent être associés en qualité d'experts invités.

Les TIC intégrées à la formation

La création, dès 1992, du Centre d'enseignement et de ressources éducatives multimédia (CERTEM) traduit la volonté des responsables de l'IUFM d'intégrer les technologies de l'information et de la communication dans la formation de tous les enseignants. Les moyens matériels accordés sont à la hauteur des ambitions affichées. La politique menée par l'institut dans ce domaine apparaît clairement dans les plans de formation : sous la forme d'un module-outil obligatoire de 16 heures ; dans le cadre de la formation commune ; en formation obligatoire disciplinaire pour les PE2 ; sous forme d'adaptations pour les PLC2 ou spécialistes de l' AIS, de formations spécifiques en langues vivantes ; enfin, comme ressource ou aide didactique pour tous.

Des échanges internationaux remarquables

L'importance des réalisations et des projets du service des relations internationales de l'IUFM de Paris contribue à l'affirmation de l'identité de l'établissement et à son rayonnement. Depuis la création de l'institut, les actions se sont progressivement inscrites dans le cursus même de la formation des futurs enseignants et ont contribué à créer des dynamiques sur le plan européen. La remar-

quable diversité d'actions de l'institut tire son origine de la diversité des objectifs poursuivis, des publics concernés, de la durée du stage à l'étranger ou de la nature des accords avec les institutions partenaires. Elle tient aussi à l'engagement de l'établissement et à la force de son investissement.

DES SPÉCIFICITÉS DÉTERMINANTES

Un déséquilibre du public usager

L'IUFM de Paris doit faire face à une disproportion importante entre les effectifs du premier et du second degré, mais aussi entre les PLC2 et les PLC1, ces derniers, en nombre toujours croissant, représentant à eux seuls près de 80% des inscrits à l'IUFM. Si la gestion des flux semble raisonnable pour les PE, elle est en revanche inexistante pour les PLC : les universités concernées par les préparations aux concours du second degré refusent toute limitation des capacités d'accueil. De plus, le nombre de lieux de stage pour les lauréats de ces concours du second degré est insuffisant sur Paris : une proportion importante de PLC2 se voit attribuer des lieux de stage dans les académies de Créteil et Versailles sans qu'aucune politique inter-académique réelle en Ile-de-France n'ait encore été élaborée.

Un souci d'individualisation des parcours

En conséquence directe de la diversité des publics, il faut souligner, dans la politique de formation de l'IUFM, le souci d'individualisation des parcours. Il se traduit concrètement dans les faits, notamment à travers un accueil et un suivi personnalisés, une clarification de l'organisation de la formation, ainsi que la formation générale commune qui doit son succès à certaines initiatives heureuses comme celle qui consiste à orienter ces formations vers la préparation à l'épreuve sur dossier du concours, en première année, et vers la préparation du mémoire professionnel, en seconde année. La grande diversité de cette formation relève d'un choix délibéré visant à répondre à l'hétérogénéité des étudiants et stagiaires, et à la pluralité des profils de formation conduisant au métier d'enseignant.

Une situation patrimoniale préoccupante

L'état du patrimoine, bien que fort séduisant en apparence, notamment sur le site de Molitor, constitue une préoccupation majeure pour la direction de l'institut.

Pour la formation proprement dite, les surfaces utiles sont très en-deçà des normes de l'enseignement supérieur ; or, les surfaces non bâties n'offrent aucune possibilité d'extension. Les services documentaires répondent de façon insuffisante aux besoins. L'IUFM se trouve propriétaire d'un terrain, rue Boileau, mais sans avoir la possibilité de l'aménager. Qui plus est, aucune opération d'envergure n'a été inscrite au contrat de plan Etat-Région, ni dans Université 2000.

CONCLUSIONS - RECOMMANDATIONS

L'ensemble des constats positifs à porter au crédit d'une équipe de direction forte et motivée ne peut masquer les difficultés qui ont pu être observées, dont certaines sont d'ailleurs indépendantes de la volonté de l'IUFM.

Il n'a pas été possible jusque-là de résoudre la question des flux de PLC1, en particulier dans les disciplines littéraires, faute de l'accord des universités concernées. Ce point mérite d'être réexaminé en invitant les partenaires à identifier avec sérénité les causes et les conséquences de l'inflation de la population de PLC1 inscrite à l'IUFM, à examiner plus finement le profil des sortants de l'IUFM et à s'interroger sur le bien-fondé d'accepter sans réserve une situation sous certains aspects discutable.

Parallèlement, malgré l'existence d'une convention de partenariat, la nécessité d'améliorer les échanges avec les deux autres IUFM d'Ile-de-France doit être soulignée. Des relations systématiques et construites paraissent primordiales pour harmoniser la formation des étudiants dont les lieux d'affectation, après leur titularisation, se répartissent sur l'ensemble de la région.

La formation relevant spécifiquement de l'IUFM a trouvé sa reconnaissance tant auprès des usagers que des partenaires, même si certaines décisions sont contestées, par l'université de Paris V notamment. Malgré tout, il y a lieu de s'interroger sur la pertinence d'un dispositif qui ne semble pas imposer à tous un minimum d'enseignements communs jugés indispensables à la formation d'un futur professeur.

En matière d'organisation, on conseillera de favoriser toute initiative propice au décroisement des disciplines, au renforcement du dialogue avec les instances académiques et au resserrement des liens avec les différents corps d'inspection en s'employant à ce qu'une

proportion plus importante d'entre eux se sente concernée par la formation délivrée dans le cadre de l'IUFM.

La formation continue des enseignants fait désormais partie intégrante des missions de l'IUFM en relation avec le rectorat. A quelques initiatives près, destinées surtout aux enseignants nouvellement nommés, on a pu constater que, jusque-là, l'activité dans ce domaine était des plus réduite. Les relations avec la MAFPEN en particulier étaient quasi inexistantes. Les dispositions récentes engagent l'IUFM de Paris à des initiatives et à de nouveaux partenariats incontournables, dont il faut souhaiter qu'ils ne mettent pas en péril un équilibre fragile acquis au prix d'efforts importants.

Sur l'ensemble de ces constats, on voit bien que les progrès à réaliser concernent les différents partenariats locaux et régionaux de l'IUFM et qu'il faut distinguer ceux qui relèvent des choix politiques de l'établissement de ceux qui sont indépendants de sa volonté.

A l'initiative de l'IUFM, une ouverture doit se produire vers différents acteurs du système éducatif pour une meilleure articulation de la formation avec le terrain, avec un environnement très riche en moyens d'accompagnement, qu'il s'agisse des services documentaires de la Ville de Paris et des universités, ou de la DRAC pour les aspects culturels.

En revanche, la mise en stage des PLC2 est placée sous la responsabilité des instances académiques et du recteur, lesquels doivent exercer leurs responsabilités en la matière et clarifier leurs relations avec l'IUFM.

On ne peut clore ces recommandations sans attirer avec force l'attention des collectivités territoriales et de l'État sur les difficultés de l'IUFM en matière de locaux. Il est indispensable que se règle la question des surfaces actuellement occupées par le Centre d'adaptation psychopédagogique relevant de la Ville de Paris, auxquelles s'ajoutent celles occupées par le CEFISEM relevant du rectorat, dans un établissement dont les surfaces dédiées à la formation sont très en-deçà des normes de l'enseignement supérieur et de la situation de la majorité des autres IUFM. Les possibilités d'extension sur les surfaces non bâties appartenant au patrimoine de l'IUFM sont par ailleurs compromises par des contraintes sévères de constructibilité. Après avoir été oublié dans les plans précédents, notamment U 2000, il faut souhaiter qu'à l'avenir, l'IUFM de Paris puisse bénéficier des locaux nécessaires à son fonctionnement et à son développement, dans des conditions de sécurité conformes aux exigences actuelles.

**La réponse du Directeur
de l'IUFM de l'académie de Paris
figure dans le rapport
d'évaluation du CNE en page 71**

**Ce rapport d'évaluation est consultable sur le site
Internet du CNE : <http://www-cne.mesr.fr>**

**Pour les données chiffrées et leur actualisation, se reporter au site Internet de
l'IUFM Paris : <http://w3.paris.iufm.fr>**

Directeur de la publication : Jean-Louis Aucouturier / Conception-rédaction : Carole Granié
Conception graphique : Marie-Noëlle Soudit / Edition-diffusion : Francine Sarrazin

43 rue de la Procession - 75015 Paris
Service de Documentation : (33) 01-55-55-62-49
Télécopie : (33) 01-55-55-63-94